

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 15 décembre 2025

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et M. Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Information relative à la décision du Maire n° 2025.10.01
- Tarifs 2026
- Prêt relais
- Décisions modificatives – budget principal
- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque « prévoyance » et « santé » et approbation du montant de la participation financière ainsi que ses modalités de versement
- Attribution de la subvention des produits des amendes de police
- Nomination de l'immeuble des logements de Deux Fleuves Rhône Habitat
- Convention de gestion d'abonnés limitrophes entre Lanié et Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Convention de fourniture d'eau en gros par Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Avenant de substitution dans le contrat DSP de l'eau potable en cours
- Approbation des tarifs eau potable 2026
- Décisions modificatives – budget annexe assainissement
- Clôture du budget annexe Assainissement
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2025 est arrêté à l'unanimité.

- **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente sises route du Beaujolais, rue des Cluseaux et chemin des Grives.

- **Information relative à la décision du Maire n° 2025.10.01**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision du Maire n°2025.10.01 relative à l'utilisation de la fongibilité des crédits pour la prise d'une décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

- **Tarifs 2026**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de modifier les tarifs du cimetière pour les concessions de terrain de 2 m² comme suit :

- 150 € pour 15 ans
- 250 € pour 30 ans
- 400 € pour 50 ans

Le Conseil Municipal a également approuvé la mise à disposition gratuite de la salle Aurore aux associations Lanceronnes pour leurs réunions (inclus les réunions hebdomadaires de l'Amicale des Retraités)

■ **Prêt relais**

Afin de disposer d'une avance de trésorerie, correspondant au FCTVA 2026 (sur les dépenses 2025) à venir et aux versements des différentes subventions relatives aux travaux en cours, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 700 000 €.

■ **Décisions modificatives -- budget principal**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires, afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal.

■ **Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque « prévoyance » et « santé » et approbation du montant de la participation financière ainsi que ses modalités de versement**

Le Conseil Municipal accepte de signer la convention de participation avec le CDG afin de permettre aux agents d'adhérer à la mutuelle « prévoyance » et « santé » auprès des organismes retenus par ce dernier.

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une participation financière par la commune aux agents ayant souscrits à cette (ces) mutuelle(s) à savoir :

- Pour le risque « santé » :
 - D'un montant forfaitaire par agent de 50% de la cotisation mensuelle plafonnée à 50 euros majorée de 10 euros par enfant(s) à charge au titre du SFT et majorée de 10 euros par agent justifiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé, dans la limite de la cotisation réellement due par l'agent et sans pouvoir être inférieure à 15 euros
- Pour le risque « prévoyance » :
 - D'une participation employeur forfaitaire fixée à **1,2 % du montant de la cotisation** afférente aux garanties de prévoyance de base, à l'exclusion des options facultatives, sans pouvoir être inférieure à 7 euros.

■ **Attribution de la subvention des produits des amendes de police**

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux d'aménagement du parking de l'Espace Capella pour lesquels une subvention de 20 727 € a été octroyée à la commune par le Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

■ **Nomination de l'immeuble des logements de Deux Fleuves Rhône Habitat**

Plusieurs propositions de nom sont présentées :

- Résidence le Cèdre
- Le Parc

Le Conseil Municipal décide à la majorité (5 voix pour « Résidence le Cèdre », 6 voix pour « Le Parc » et 2 abstentions) de proposer à Deux Fleuves Rhône Habitat le nom de « Le Parc » à l'immeuble sis route du Beaujolais.

■ **Convention de gestion d'abonnés limitrophes entre Lancié et Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)**

Dans le cadre de la procédure de dissolution du Syndicat Mixte des Eaux du Mâconnais Beaujolais, le Conseil Municipal approuve la convention de gestion d'abonnés limitrophes avec Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) qui précise que ce dernier confie à la commune de Lancié la gestion du service public d'eau potable pour 3 abonnés situés sur le territoire de MBA à Romanèche-Thorins.

■ **Convention de fourniture d'eau en gros par Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)**

Le Conseil Municipal approuve la convention de fourniture d'eau en gros par Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), fixant ainsi les conditions de fourniture d'eau, la ressource en eau se trouvant sur le territoire de MBA.

■ **Avenant de substitution dans le contrat DSP de l'eau potable en cours**

Dans le cadre de la dissolution, le contrat de délégation de service public en cours (jusqu'au 31 décembre 2029) conclu par le syndicat Mâconnais Beaujolais avec la société SUEZ Eau France se poursuit de plein droit jusqu'à son terme. Afin d'acter la substitution, au Syndicat Mixte des Eaux de Mâconnais Beaujolais, par Mâconnais Beaujolais Agglomération, le Conseil Municipal approuve l'avenant de substitution au contrat de délégation de service public de l'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2026.

■ **Approbation des tarifs eau potable 2026**

Le Conseil Municipal adopte la grille tarifaire suivante pour l'année 2026 (identique à celle de 2025) :

2026 - Part fixe communale/an	27,30 €
2026 - Part variable communale/m ³	1,1364 €
2026 - Contre-valeur agence de l'eau prélèvement préservation des ressources	0,0542 €
2026 - Contre-valeur agence de l'eau performance des réseaux	0,0258 €

■ **Décision modificative – budget annexe assainissement**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires, afin de provisionner les dépréciations des créances et de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses.

■ **Clôture du budget annexe Assainissement**

Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Lacié à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément aux délibérations adoptées par les assemblées délibérantes, et entériné par arrêté préfectoral, la CCSB se substituera de plein droit aux droits et obligations de la commune à compter de cette date.

La gestion du service public d'assainissement collectif sera assurée à compter du **1^{er} janvier 2026** par la CCSB à qui seront transférés les actifs et passifs (hors restes à payer et recouvrer) liés au budget Assainissement de la commune.

La commune n'a donc plus nécessité de maintenir un budget annexe pour l'exercice de cette compétence transférée. Le Conseil Municipal clôture le budget annexe « Assainissement collectif » de la commune au **31 décembre 2025**, les opérations comptables étant arrêtées à cette date.

■ **Compte-rendu des commissions**

Commission « Vie scolaire / Fleurissement / Evènementiel »

- Le repas des anciens s'est bien déroulé. Un remerciement a été fait à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur investissement. La décoration, le menu et les animations ont été très appréciés.
- La réception des employés aura lieu ce vendredi 19 décembre et la distribution des colis aura lieu le samedi 20 décembre.

Commission « Culture » de la Communauté de Communes Saône Beaujolais

- L'association « Idéal Cinéma » souhaite mettre en place un cinéma itinérant afin de réaliser des projections dans des communes excentrées du territoire de la communauté de communes.
- Des propositions d'animations ont été faites aux enseignant(e)s des écoles, dans le cadre du programme d'éducation artistique et culturelle. Les choix devront être communiqués avant le 15/03/2026 à la CCSB.

Commission « Voirie » :

- Les travaux de mise en lumière du monument aux morts sont achevés. Ce dernier est désormais éclairé aux couleurs de la Nation.
Des derniers ajustements vont être réalisés sur le nouvel éclairage de l'Eglise.
- Des bornes canines supplémentaires vont être prochainement installées. Une communication générale sera faite afin de sensibiliser les propriétaires d'animaux à l'utilisation des sacs canins.
- Lors des manifestations organisées sur la commune, la CCSB met à disposition gratuitement aux associations qui le souhaitent des bacs de tri mobiles appelé « Lolly » permettant de faciliter le tri des déchets durant ces évènements.

Commission « Bâtiments » :

Travaux Centre bourg :

- Les délais prévus sont respectés. La livraison de la bibliothèque et des logements est prévue mi-janvier. Celle de la micro-crèche courant mars.
- Les travaux d'installation de l'éclairage public restent toujours en attente de l'intervention du SYDER.
- La table du conseil municipal a été rénovée et réinstallée en lieu et place.

Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire :

- Les délais de réalisation des travaux sont maintenus.
- Le déménagement de la première classe aura lieu début février. Celui de la cantine, fin avril, durant les vacances scolaires. La deuxième classe quant à elle sera terminée à la fin de l'année scolaire.
- Afin de répondre aux préconisations de l'inspection académique, des alarmes supplémentaires anti-intrusion seront prévues et intégrées au PPMS.
- Des ajustements sur les futurs aménagements intérieurs des classes sont en cours de réflexion avec les enseignantes.

Points divers :

- Le poste pour le remplacement d'un agent au service administratif a été pourvu pour une durée de 5 mois du 1^{er} février au 30 juin 2026.
- La manifestation prévue par le Sou des Ecoles le 13 juin 2026 sera finalement reportée à l'année suivante, l'évènement « Fleurie en Scène » ayant lieu le même jour.
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 16 janvier 2026 à 19h30

Questions diverses :

- Questionnement sur le sens de priorité à respecter à l'étranglement à l'entrée de la route de Corcelles – les véhicules venant du rond-point semblent prioritaires.

PV arrêté le 26 janvier 2026,

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

